

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRETE DU PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Restriction de la Circulation
LA ROUTE DEPARTEMENTALE D956
au territoire de la commune de DURY
TRAVAUX
entretien d'appareil de coupure HTA
Section hors agglomération
du 04 janvier 2024 au 02 février 2024

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,

Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

Considérant la demande du 06/12/2023, par laquelle ENEDIS - DRNPDC fait connaître le déroulement des travaux d'entretien d'appareil de coupure HTA, le 04 janvier 2024,

Considérant que, pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, la réalisation des travaux d'entretien d'appareil de coupure HTA va nécessiter une restriction de la circulation sur la route départementale D956 du PR 20+0 au PR 20+400, hors agglomération, du 04 janvier 2024 au 02 février 2024 et qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

Considérant l'information préalable faite auprès de Monsieur le Maire de la commune de DURY,

Considérant l'information préalable faite auprès de Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de VIS EN ARTOIS,

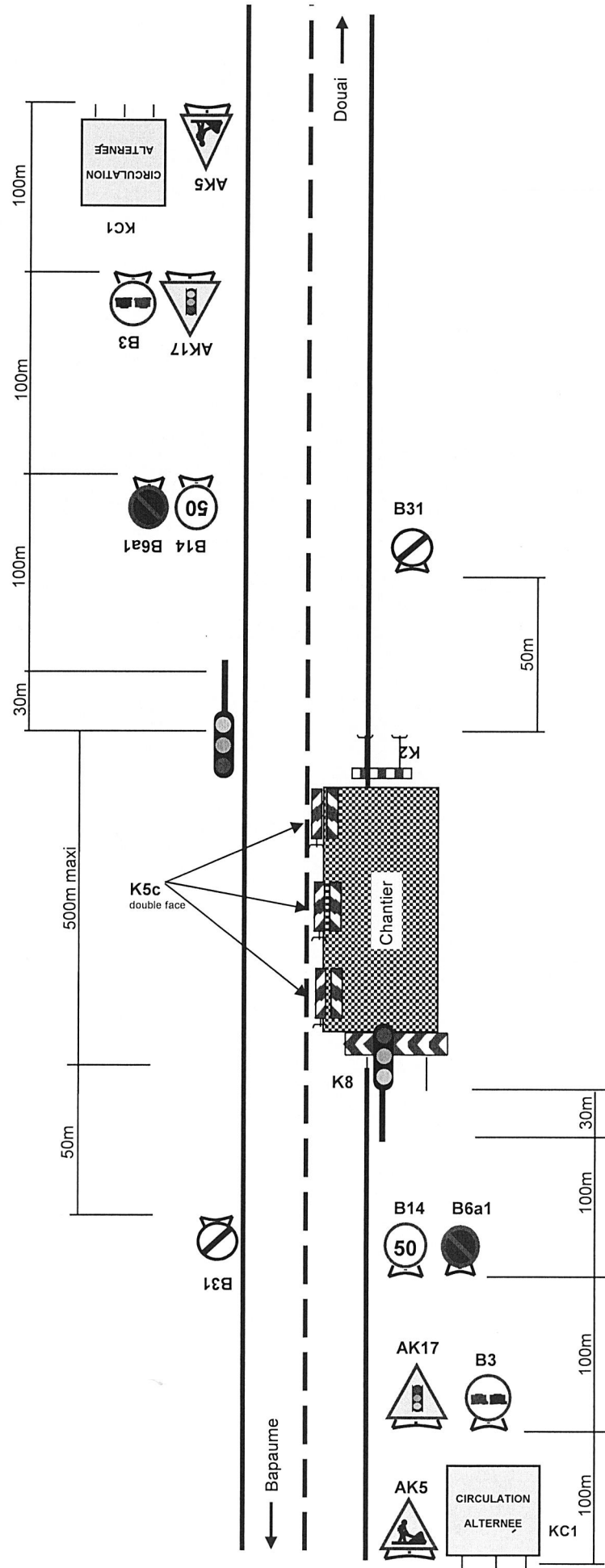
Considérant l'avis permanent de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais en date du 23/12/2022, relatif à la police de circulation sur les voies classées à Grande Circulation,

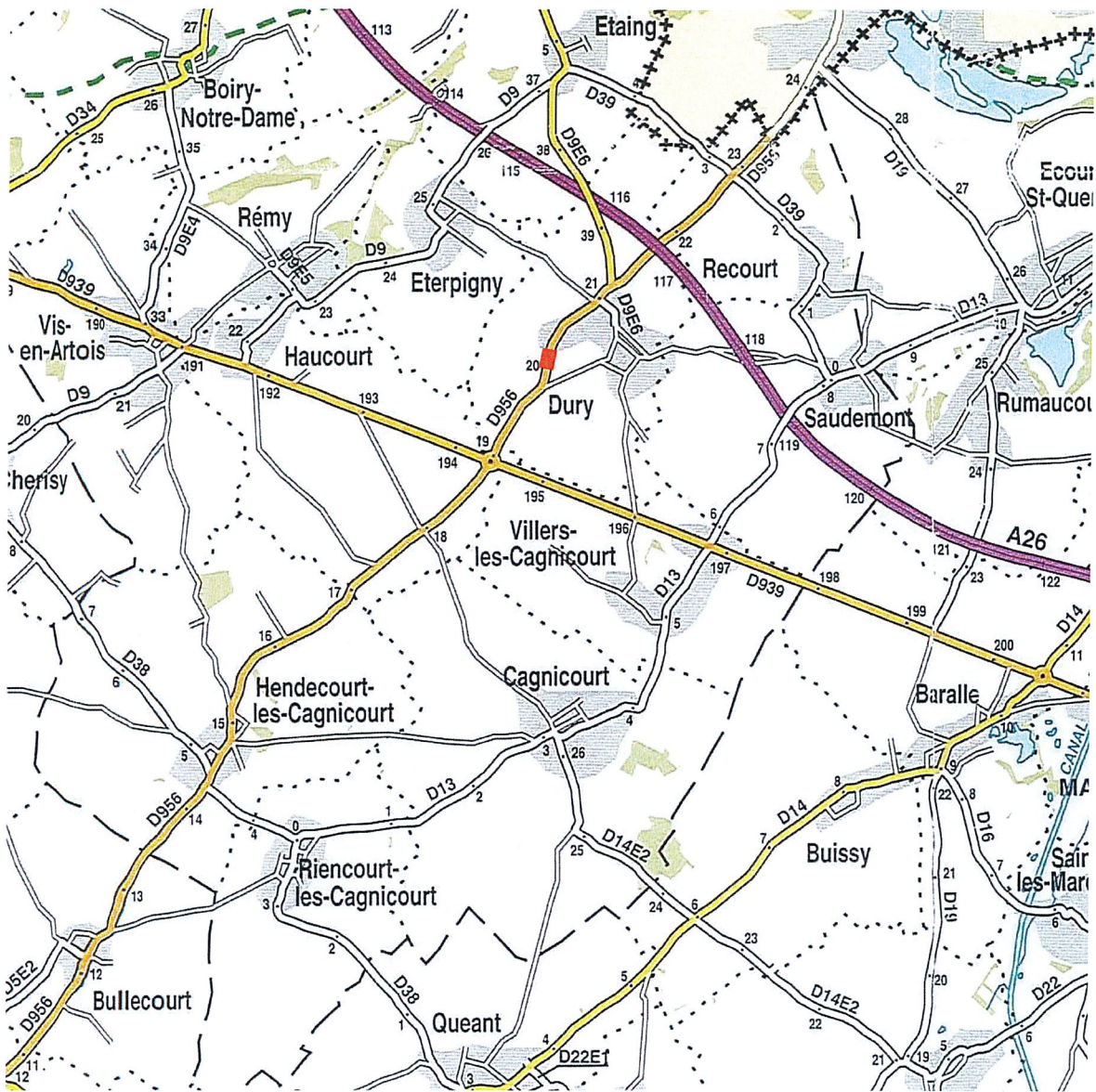
CHANTIER FIXE - AVEC EMPIETEMENT SUR LA CHAUSSEE HORS AGGLOMERATION

Alternat par feux tricolores

ATTENTION : signaux AK et B = Classe 2

- dim AK = 1000mm, dim B = 850mm





Alternat par feux tricolores
 RD 956 du PR 20+000 à 20+ 400
 Dury